Mise en ligne le 22 mai 2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260522-4-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 22-05-2026
Publication le : 22-05-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 21 mai 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Mathias LAVOLE, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI et Florian GRENIER.

Absents :

Madame Nadège BROUILLET donnant pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Monsieur Bruno MAHE donnant pouvoir à Monsieur Christian REYMOND, Madame Janique FEUVRIER donnant pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Yann DEBERNARDY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT, Gérald CANTOURNET donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, et Madame Agathe PASQUIER donnant pouvoir à Monsieur Benoît LALIRE.

Monsieur Karim RHIDOUANI est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-1.4-080

La signature d'une convention de prestation de services d'exploitation des espaces publics avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV)

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux et de la voirie, de l'Environnement et de l'Agriculture expose :

Considérant la volonté de la Collectivité d'optimiser les moyens mis à sa disposition pour entretenir et intervenir sur ces espaces publics.

Considérant la mise à disposition aux communes par la CAPV (et de son Unité des Exploitations des Espaces Publics) et suivant leurs besoins, de ses compétences et de ses équipements, par mutualisation et pour réaliser des travaux d'entretien de voirie et de maintenance de l'espace public. Soutien technique, matériel et humain par des prestations de maintenance et travaux.

Considérant la nécessité, suite aux dernières élections de 2026, de travailler sur une nouvelle collaboration entre les communes et le Pays Voironnais et de mettre à jour l'ancienne convention en redéfinissant la nature, la durée, les modalités des interventions ainsi que les modalités de remboursement des frais de fonctionnement de celles-ci.

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20260522-4-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 22-05-2026

Publication le : 22-05-2026

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention présentée.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents référents et liés à cette présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins 22 mai 2026
Le Maire

